

## Compte rendu de la séance du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi seize février, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Le Mesnil Auzouf en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

**Étaient présents :** M. BRUNET G. (arrivé à 21h) ; Mme DUBOST L. ; M. DUCHEMIN J. ; M. ENOUF Y. ; M. GALODE G. ; Mme GUILBERT N. ; Mme HENTRY M. ; M. HERBINIERE N. ; Mme LEBREDONCHEL H. ; Mme LECHAT M-F. ; M. LEMIEUX S. ; Mme LENOBLE A. ; M. MALITOURNE M. ; Mme RENET J. ; M. VILLIERE N.

**Étaient absents :**

**Étaient excusés et représentés :** Mme CAUDRELIER-CRESTEY L. pouvoir à M. VILLIRE N. ; Mme LECOQ S. pouvoir à Mme LEBREDONCHEL H. ; M. WINTZ M. pouvoir à M. VILLIERE N.

*Secrétaire de séance :* M. GALODE G

### Délibération 2021/008 : Approbation du compte-rendu de la séance du 25/01/2021

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, approuve, le compte-rendu de la séance du conseil municipal ayant eu lieu le 25 janvier 2021.

Pour : 15+3

Contre :

Abstentions :

### Délibération 2021/009 : Participations pour les enfants scolarisés hors communes

Monsieur le Maire précise que la trésorerie demande une délibération pour compenser l'absence de convention avec les écoles où sont accueillis des enfants de Dialan (Seulline, Aunay, Villers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- D'autoriser le mandatement des participations scolaires aux communes de Seulline, Les-Monts d'Aunay et Villers-Bocage pour les enfants ayant bénéficié d'une dérogation pour rejoindre les écoles de ces communes.
- Charge M. le Maire d'émettre les mandats afférents à cette décision.

Pour : 15+3

Contre :

Abstentions :

### Délibération 2021/010 : Demande de participation à la cantine de Seulline

Les parents des élèves scolarisés à l'école de St-Georges-d'Aunay ont fait remarquer que le montant du coût de cantine facturé aux familles est supérieur pour les enfants extérieurs à la commune de Seulline que pour ceux qui y résident (4,10€ contre 3,80€). Dans la mesure où les parents ont une obligation de scolariser leurs enfants de PS et MS de maternelle à St-Georges-d'Aunay, ils demandent que la différence puisse être prise en charge par la commune. 17 enfants de maternelle sont concernés et 2 de primaire.

Monsieur le maire précise que cette demande représenterait un coût de 43,20 € par enfant et par an soit un budget global pour 19 enfants de 820,80 €. Pour mémoire, le prix du repas à la cantine de Jurques est actuellement de 3,80€ par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter de verser une participation aux 17 enfants scolarisés en maternelle à St Georges d'Aunay, commune de Seulline ; à hauteur de 0.30€ pour l'année scolaire 2020/2021

- De refuser toute participation pour les primaires en considérant que la présence d'enfants en primaire hors de Jurques constitue un choix des familles
- Le paiement de cette participation sera versé aux familles bénéficiaires en fin d'année scolaire sur la base de la production des factures acquittées.

Pour : 15+3

Contre :

Abstentions :

➤ **Arrivée de Gilles BRUNET - 21h**

**Délibération 2021/011 : Appel à projet Ecole numérique**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Ministère de l'Education Nationale a de nouveau lancé pour cette année un appel à projet en faveur du développement du numérique à l'école dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Cette démarche est assortie d'aides apportées aux investissements dans la limite de 3 500€ de dépenses subventionnables par classe qui serait aidé à 70%. Les projets présentés doivent répondre à un équipement minimum prévu dans un socle de base pour la classe, pour l'ensemble de l'école et en équipements logiciels.

Pour notre école, c'est donc une subvention maximale de  $4 \times 3\,500 \times 70\% = 9\,800\text{€}$  sur une dépense de 14 000 € qui serait envisageable si on répond au cadre de ce socle de base.

Après contact pris avec les enseignants, leur souhait serait de ne pas s'orienter nécessairement vers de l'interactivité qui ne correspond pas à leur méthode de travail. 3 classes ne sont pas équipées de tableaux blancs et 1 partiellement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de s'inscrire dans l'appel à projet présenté
- Fixe un budget de dépense à hauteur de 26 000 € TTC (Sachant que la composition des achats devra être précisé en concertation avec les services de IA et des enseignants)
- Demande à Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches afférentes.

Pour : 16+3

Contre :

Abstentions :

**\* Informations et Questions diverses**

• **Orientations budgétaires**

Présentation des éléments du compte administratif 2020 et échange sur les projets à envisager en 2021

• **Organisation scolaire**

La Direction académique nous a indiqué que nous devons demander le renouvellement ou non des rythmes scolaires actuellement en place (semaine de 4 jours). Cette question, évoquée en conseil d'école, a fait apparaître une position convergente et unanime des représentants de parents et des enseignants en faveur de la poursuite des rythmes actuels. Une réponse en ce sens sera transmise à la Direction académique.

• **Missions attendues des commissions communales**

1) *Commission cadre de vie*

2) *Commission cimetièrè*

3) *Commission bâtiments – Rappel des attentes*

Plusieurs bâtiments sont mis en location. Il est demandé à la commission bâtiment de faire le tour de ces derniers afin de prévoir le programme des travaux à effectuer en priorité et ceux qui seront à prévoir plus tard.

4) *Commission routes et réseaux – Rappel des attentes*

Il est demandé à la commission « routes et réseau » d'étudier les demandes suivantes :

- Chemin de La Sauvegarde (derrière chez M. et Mme BRICE), les uniques utilisateurs du chemin demandent à ce qu'il soit encaissé
- Carrefour de La Paillole avec Ondefontaine : pose d'un miroir pour améliorer la visibilité
- Chemin des Moulins allant jusqu'à la maison de M. LAFOSSE : une demande a été déposée pour le revêtir (3 à 4 maisons l'utilisent)
- Prévoir le nombre de panneaux d'entrée d'agglomération pour y ajouter le nom de la commune nouvelle
- Chemin des Crières : demande de curage des fossés de bord de route dans sa partie haute afin de favoriser l'évacuation des eaux.
- Elaborer un plan d'intervention hivernal en cas de neige

• **Information :**

- Un recours auprès du Tribunal Administratif a été déposé contre la non-opposition au projet de plateforme de dépôt de céréales envisagée par la Coopérative de Creully.
- La présence de défibrillateurs dans les ERP de 4<sup>e</sup> catégorie est désormais obligatoire au 1/01/2021. Ce point sera à examiner à un prochain CM et en liaison avec les autres communes du secteur pour voir les possibilités de mutualiser les commandes.
- Plan d'intervention hivernal en cas de neige : A la suite des intempéries neigeuses de ces derniers jours, une intervention d'urgence a été commandée à l'entreprise Duchemin qui est équipée d'une lame neige. Un plan d'intervention devra être établi pour préciser les secteurs de 1<sup>ère</sup> urgence (les bourgs) et les routes concernées en 2<sup>e</sup> urgence.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

Certifié conforme au registre des délibérations

A Dialan-sur-Chaîne

Le 26/02/2021

Le Maire, J-Y BRECIN

